

Prévention pour contrer le harcèlement et la violence en milieu de travail

- ▷ Fournir une connaissance du harcèlement et de la violence en milieu de travail.
- ▷ Identifier des moyens qui permettent de prévenir et d'éliminer le harcèlement et la violence.
- ▷ Cette session permet d'étudier les mécanismes d'enquête paritaire et d'élaborer des outils d'aide pour mettre en place les recommandations issues des enquêtes, afin de faire cesser les situations de harcèlement et de violence au travail.

Amiante et produits dangereux

- ▷ Être capable d'élaborer et de mettre en place des moyens de prévention des conditions dangereuses en milieu de travail, dont :
 - acquérir des notions sur les produits dangereux incluant l'amiante;
 - apprendre à identifier les dangers associés à ces produits;
 - élaborer un plan d'action syndical.

Santé psychologique et organisation du travail

- ▷ Permettre aux participantes et participants de développer leur expertise dans ce domaine et d'identifier les facteurs de risque dans l'organisation du travail.
- ▷ S'approprier certaines techniques d'écoute et acquérir des habiletés relationnelles pour aider les membres des syndicats vivant des difficultés.
- ▷ Proposer une démarche syndicale de prévention face aux problèmes de santé mentale au travail.

Contraintes thermiques

- ▷ Cette formation vise à outiller les syndicats afin qu'ils puissent prévenir les risques liés aux contraintes thermiques.
 - Description des effets de ces contraintes sur la santé.
 - Méthodes d'évaluation des contraintes thermiques et d'application des limites réglementaires d'exposition.
 - Démarche syndicale de prévention et les éléments à négocier avec l'employeur.

Règlement sur la santé et la sécurité au travail

- ▷ Connaître et comprendre l'essentiel des nouvelles règles en matière de santé-sécurité.
- ▷ Intégrer ces nouvelles règles à notre action syndicale en prévention.

Ergonomie et troubles musculo-squelettiques

- ▷ Apprendre à identifier les facteurs de risque susceptibles de développer des troubles musculo-squelettiques (TMS) à un poste de travail.
- ▷ Connaître sommairement les TMS.
- ▷ Être capable d'analyser un poste de travail et d'apporter des mesures correctives.
- ▷ Développer une démarche syndicale de prévention des TMS.
- ▷ Connaître nos droits.

Ergonomie et travail à l'écran

- ▷ Comprendre et prévenir les problèmes de santé reliés spécifiquement à l'utilisation d'un poste à l'ordinateur.
- ▷ Développer une démarche syndicale de prévention.

Cadenassage

- ▷ L'objectif de cette formation est de familiariser les participantes et participants avec :
 - la sécurité des machines;
 - les normes et le règlement sur le cadenassage et leur application
 - les analyses de risque;
 - les méthodes alternatives au cadenassage et quand les appliquer.

Qualité de l'air intérieur

- ▷ L'objectif de cette formation est de guider les syndicats à mieux cerner les situations problématiques et à les documenter.
 - Symptômes de santé reliés à une mauvaise qualité de l'air, les causes les plus fréquentes de ces malaises (ventilation, taux d'humidité, présence de moisissures et de produits chimiques). Mesures de prévention recommandées.
 - Par la suite, on aborde comment le syndicat peut agir et les ressources qu'il peut consulter. La journée se complète avec deux mises en situation.



feesp.csn.qc.ca

Calendrier des sessions de formation en

Santé-Sécurité Environnement

2019
2020

feesp. 
FÉDÉRATION DES EMPLOYÉS ET
EMPLOYÉS DE SERVICES PUBLICS

Santé-sécurité-environnement	Automne 2019	Hiver-Printemps 2020
Ergonomie	Travail à l'écran 7 et 8 octobre (Montréal)	Troubles musculo-squelettiques 25 et 26 février (Québec)
Qualité de l'air	10 octobre 2019 à Québec (pour toutes les régions)	
Santé psychologique et organisation du travail	21 et 22 octobre (OUEST – Montréal)	22 et 23 janvier (EST – Québec)
Prévention pour contrer le harcèlement et la violence en milieu de travail	30, 31 octobre et 1 ^{er} novembre (EST – Québec)	24, 25 et 26 mars (OUEST – Montréal)
Amiante et produits dangereux	11 et 12 novembre 2019 à Montréal (pour toutes les régions)	
Règlement sur la santé et la sécurité au travail	18 et 19 novembre (OUEST – Montréal)	23 et 24 avril (EST – Québec)
Cadenassage	30 mars 2020 à Montréal (pour toutes les régions)	
Contraintes thermiques	2 avril 2020 à Montréal (pour toutes les régions)	

Est du Québec : Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Québec- Chaudière-Appalaches, Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Cœur du Québec.

Ouest du Québec : Outaouais, Lanaudière, Laurentides, Montréal, Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec, Estrie, Montérégie, syndicats provinciaux.

IMPORTANT : Le formulaire de convocation étant envoyé environ trente (30) jours à l'avance, vous devez le retourner dûment complété pour réserver votre place. La participation à la session sera refusée à toute personne ne s'étant pas préalablement inscrite. Vous devez suivre la session de formation dans la région administrative d'où provient votre syndicat. Prenez note également que les dates peuvent être modifiées et qu'une session peut être annulée ou reportée faute de participant-es. Dans l'une ou l'autre de ces éventualités, nous communiquerons avec vous. Le nombre minimal de participants requis pour donner une session de formation est de huit (8) et le nombre maximal, vingt (20).

Une fois les convocations postales envoyées, les inscriptions en ligne seront ouvertes à l'adresse suivante :

feesp.csn.qc.ca/formation/calendrier-de-formation

Cliquez sur une formation puis sur le bouton

« Je m'inscris »

Politique de subvention

100 % des salaires perdus sont remboursés pour chaque personne participante.

IMPORTANT : Un talon de paie doit être fourni pour obtenir ce remboursement.

Informations :
514 598-2204

feesp.formation@csn.qc.ca
feesp.csn.qc.ca

SESSIONS ISST ET ASP

Pour participer aux sessions Action syndicale en prévention (ASP) :

- Vous devez vous inscrire auprès de votre **conseil central au plus tard 15 jours avant la session.**
- Vous devez avoir préalablement suivi la session **Initiation à la santé et à la sécurité au travail (ISST)** dispensée par votre **conseil central.**

Les dates des sessions ISST sont inscrites sur notre site internet à titre indicatif (feesp.csn.qc.ca/formations). **Vous êtes priés de vérifier auprès de votre conseil central pour valider la date de la session.**

Les sessions ASP sont dispensées par les fédérations.

La FEESP dispense les sessions ASP dans les régions suivantes:

- Lanaudière et Laurentides** (Saint-Jérôme) : dates
- Outaouais** (Gatineau) : à
- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine** (Chandler): confirmer

Pour les sessions ASP dans les autres régions, contactez :

- Montréal et Saguenay-Lac-Saint-Jean :** Fédération du commerce, 514-598-2181
- Côte-Nord, Montérégie et Québec :** Fédération de l'industrie manufacturière, 514 529-4937
- Coeur-du-Québec :** Fédération des professionnelles, 514 598-2143
- Abitibi-Témiscamingue, Bas-Saint-Laurent et Estrie :** Fédération de la santé et des services sociaux, 514 598-2210

Initiation à la santé et à la sécurité au travail (ISST)

Cette session s'adresse plus particulièrement à celles et à ceux qui acceptent la tâche de responsable en santé et sécurité, de membre de comité de santé et sécurité ou de délégué-e syndical, leur permettant d'être opérationnel dans les dossiers de santé et de sécurité en cours.

Cette formation est dispensée par les conseils centraux et est préalable à la session Action syndicale en prévention.

Action syndicale en prévention (ASP)

- ▷ Dans la continuité de la session *Initiation à la santé et sécurité du travail*, approfondir les connaissances des participant-es sur des lois et des règlements;
- ▷ Apprendre à identifier les tâches à accomplir en matière de prévention ainsi qu'à identifier les risques, les dangers et leurs conséquences et être capable de proposer des solutions;
- ▷ Être en mesure d'intervenir efficacement auprès de l'employeur et de travailler concrètement au développement du réflexe de la prévention dans son milieu de travail.